

Corine Maitte

## DONNER DU TRAVAIL AUX PAUVRES : LES LOGIQUES LABORIEUSES DANS LES INSTITUTIONS CHARITABLES FLORENTINES AUX XVII<sup>e</sup> ET XVIII<sup>e</sup> SIECLE

DOI 10.19229/1828-230X/4852020

RESUME: *Cet article entend étudier non pas une institution en particulier, mais l'ensemble de celles qui dominent la scène florentine pour comprendre quels rapports elles entretiennent avec le travail et, si possible, quel est l'apport de ces établissements à la fois dans les marchés du labeur citadins et dans celui des produits locaux. Il combine trois regards différents : celui des gérants de ces institutions, celui des pouvoirs politiques, citadins et étatiques, et enfin celui de ceux qui travaillent. L'article rappelle que le travail n'est pas si négligeable pour l'économie de ces institutions. Il ne l'est pas non plus pour ceux et celles qui y sont soumis car il rythme leur vie, dans les murs ou hors d'eux ; il leur permet parfois d'espérer la gagner. Les épisodes de contestation, plus qu'un refus total du travail, concernent les formes de son organisation, de ses horaires, et, surtout, le partage de ses fruits entre le travailleur et l'institution. Enfin, pour le gouvernement, le travail dans ces institutions est aussi un moyen d'introduire des innovations de produits et de techniques afin de stimuler des productions de substitution d'importations capables de donner du travail aux pauvres.*

MOTS-CLES: *Institutions charitables- travail – histoire économique et sociale-Florence-Italie.*

GIVING WORK TO THE POOR: LABORIC LOGIC IN FLORENTINE CHARITABLE INSTITUTIONS

ABSTRACT: *This article studies not one institution in particular, but all those that dominate the Florentine scene to understand how they relate to work and, if possible, what contribution these institutions make to both urban labour markets and local products. It combines three different perspectives: that of the managers of these institutions, that of political, urban and state authorities and finally that of those who work. The article recalls that work is not so negligible for the economy of these institutions. Nor is it for those who are subject to it because it sets the rhythm of their lives, inside or outside them; it sometimes allows them to hope to win it. The episodes of contestation, more than a total refusal of work, concern the forms of its organization, its schedules, and, above all, the sharing of its fruits between the worker and the institution. Finally, for the government, working in these institutions is also a way to introduce product and technological innovations to stimulate import substitution production that can provide work for the poor.*

KEYWORDS: *Charitable institutions - work and labour - economic and social history - Florence-Italy.*

La situation florentine présente pour notre sujet trois intérêts majeurs : premièrement, la centralité de l'industrie textile perdue à l'époque moderne, mais dans une situation de concurrence internationale qui rend de plus en plus fragile la production lainière d'abord, celle de la soie ensuite<sup>1</sup>. Si cette dernière emploie encore plus de 10 000 personnes dans la ville aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle, sa production néanmoins se rétracte en se concentrant sur les produits plus

<sup>1</sup> Voir les travaux de P. Malanima, notamment *La decadenza di un'economia cittadina*, Il Mulino, Roma, 1982.

ordinaires, voire sur la soie semi-ouvrée ; l'industrie lainière semble quant à elle presque résiduelle<sup>2</sup>. Certes, d'autres activités se développent, en lien avec l'artisanat de luxe, les services, le bâtiment, mais la ville est marquée, c'est le deuxième aspect, par une pauvreté dont les responsables estiment de façon relativement constante qu'elle touche un tiers d'une population urbaine, laquelle oscille, à l'époque moderne, autour de 75000 habitants<sup>3</sup>. Enfin, elle possède également une densité précoce d'institutions charitables, dans un mixte assez caractéristique de fondations, ecclésiastiques ou laïques, dans lequel les autorités urbaines et surtout grand-ducales interviennent régulièrement<sup>4</sup>. Ces institutions sont bien connues et les principales ont fait l'objet de différentes études sur lesquelles nous nous fonderons ici.

Malgré tout, le rôle de ces institutions dans le soulagement de la pauvreté est difficile à évaluer. Il est ardu de connaître les effectifs des secourus, les « recensements » n'ayant en général pas lieu en même temps dans les établissements et n'étant pas effectués selon les mêmes critères. Si l'on s'essaye à des mesures grossières, « à la louche », il semble difficile d'avancer que plus de 2000 à 3000 personnes aient été assistées « en interne » par les différentes institutions, soit moins de 3-4 % de la population, et, surtout, entre 4 et 10 % de la population « pauvre » dont la définition est elle-même extrêmement

<sup>2</sup> Idem et C. Maitte, *La trame incertaine, le monde textile de Prato aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2001.

<sup>3</sup> Ainsi en 1767, un recensement classe alors comme pauvres 37 % de la population florentine (29301 sur 78635 habitants) cf. L. Passerini, *Storia degli stabilimenti di beneficenza e d'istruzione elementare gratuita della città di Firenze*, Le Monnier, Firenze, 1957, p. 87 et A. Contini, F. Martelli, *Il censimento del 1767. Una fonte per lo studio della struttura professionale della popolazione di Firenze*, in "Ricerche storiche", 1993, pp. 77-121. On retrouve des proportions similaires durant la période française. Le recensement effectué par la Congrégation de *San Giovanni Battista* à la toute fin du XVIII<sup>e</sup> siècle est, lui, tout à fait exceptionnel, estimant alors que 70 % de la population (56918 personnes) avait besoin de bons pour le pain cf. S. Woolf, *Porca miseria. Poveri e assistenza nell'età moderna*, Laterza, Bari, 1988, p. 156.

<sup>4</sup> La bibliographie est très importante : je ne citerai ici que les principaux, notamment D. Lombardi, *L'ospedale dei mendicanti nella Firenze del Seicento. 'Da inutile seraglio dei mendicanti a conservatorio e casa di forza per le donne'*, « Società e storia », n° 24, (1984), pp. 290-311, ici p. 301 et D. Lombardi, *Poveri a Firenze: progetti e realizzazione della politica assistenziale dei Medici tra XVI e XVII*, in G. Politi, M. Rosa (a cura di), *Timore e carità. I poveri nell'Italia moderna*, Cremona, 1982, pp. 165-184, et, surtout, D. Lombardi, *Povertà maschile, povertà femminile, l'ospedale dei Mendicanti nella Firenze dei Medici*, Il Mulino, Bologna, 1988; S. Woolf, *Porca miseria* cit.; P. Gavitt, *Charity and Children in Renaissance Florence: The Ospedale degli Innocenti, 1410-1536*, University of Michigan Press, Ann Arbor, 1990; Idem, *Gender, Honor and Charity in Late Renaissance Florence*, Cambridge university Press, Cambridge, 2011; N. Terpstra, *L'infanzia abbandonata nell'Italia del Rinascimento. Strategie di assistenza a confronto: Bologna e Firenze*, CLUEB, Bologna, 2014.

variable<sup>5</sup>. Autant dire que les institutions sont comme une goutte d'eau pour secourir la misère urbaine, même si l'on estime aussi que, dans les années de calamités, plus d'un tiers des baptisés à Florence pouvait être accueilli par les *Innocenti*<sup>6</sup>. Pour autant, le travail de 1000 à 2000 personnes (si l'on enlève les plus petits, les plus vieux, les incurables, incapables de travailler) n'est pas forcément négligeable dans l'économie du travail urbain. Daniela Lombardi soulignait dès 1988 que « les activités manufacturières d'un institut de charité introduisent sur le marché un certain nombre de produits dont il ne reste aucune trace dans les statistiques économiques urbaines » et dont il serait néanmoins intéressant de calculer la part dans l'*output* total de la ville<sup>7</sup>. Cela n'a toujours pas été fait à ce jour. Disons tout de suite que cet article ne comblera hélas pas encore cette lacune.

Mon but ici est, après un panorama rapide des principales institutions et de leur reconfiguration au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle prenant appui sur la nombreuse littérature existante (1), d'étudier les formes de travail qu'elles développent à l'intérieur des murs pour leurs membres, en fonction de leur âge, de leur sexe, de leur provenance (2). Il s'agit de mettre l'accent sur le rôle de l'industrie de la soie dans les principales institutions florentines (3), Mais aussi sur les privilèges de fabrication reçus par certains établissements (4)<sup>8</sup>. Autant d'activités qui provoquent des transformations dans l'organisation de la production et suscitent parfois d'âpres tensions, montrant ainsi les capacités d'action de leurs membres (5). Enfin, l'accent sera mis sur la Congrégation de *San Giovanni* dont l'action originale vise, au XVIII<sup>e</sup> siècle, à distribuer une partie du travail à domicile (6). Il s'agit donc de décentrer le point de vue : non pas étudier une institution en particulier, comme cela a généralement été fait, mais l'ensemble de celles qui dominent la scène florentine pour comprendre quels rapports elles entretiennent avec le travail et, si possible, quel est l'apport de ces institutions à la fois dans les marchés du travail citadins et dans celui des produits locaux.

Trois regards différents seront combinés. Le premier est celui des gérants de ces institutions : comment considèrent-ils le travail de ceux dont ils ont la charge ? Quels sont les modèles organisationnels adoptés et

<sup>5</sup> B. Pullan, *Poveri, mendicanti e vagabondi (sec XIV-XVII)*, in *Storia d'Italia, Annali I*, Einaudi, Torino, 1978, pp. 981-1047, p. 990 donnait les chiffres de 4 % de la population secourue mi XVII<sup>e</sup> siècle. Sur les statistiques napoléoniennes à Florence, voir Woolf, *Porca miseria* cit., p. 6 et suivantes, cap. 4, pp. 111-137, p. 155-156. Nous ne comptons pas ici ceux qui peuvent recevoir une aide en nature ou en argent de la part des institutions, notamment celle de *San Giovanni*.

<sup>6</sup> N. Terpstra, *L'infanzia abbandonata* cit., p. 36 : ainsi 37,3 % en 1552, et plus de 38 % encore dans les années 1830.

<sup>7</sup> D. Lombardi, *L'ospedale dei mendicanti* cit., p. 179.

<sup>8</sup> Ce travail s'appuie sur les résultats de l'ANR Privilèges en cours de publication.

pourquoi ? Quelle est la part du revenu du travail des pensionnaires dans le fonctionnement financier de ces institutions ? Le second regard est celui des pouvoirs politiques, citoyens et étatiques : le travail au sein de ces institutions s'insère-t-il dans une politique « économique » et sociale ? Ici comme ailleurs, les pouvoirs politiques concèdent parfois à certaines de ces institutions des privilèges d'exploitation pour des produits spécifiques. Cela peut leur fournir des activités de niche qui leur permettent à la fois d'occuper les pauvres et de subvenir à une partie de leurs besoins financiers. Cela rend également possible d'acclimater des innovations, qu'elles concernent les produits, les techniques ou l'organisation même du travail. Ces institutions peuvent alors devenir un moyen d'acculturation de la main-d'œuvre captive dont elles disposent à des productions nouvelles, voire à de nouvelles formes d'organisation du travail. Nous en verrons quelques exemples au fil de cet article. Enfin, le troisième regard est celui de ceux qui travaillent. Si l'on ne demande souvent pas leur avis, ils peuvent néanmoins accepter plus ou moins docilement les travaux qu'on leur fait faire. Les filles, les garçons, les femmes et les hommes ne se voient pas proposer les mêmes tâches. Quelle capacité d'action ont-ils ? Le travail est-il toujours subi ? Et sinon, quelles sont les raisons des choix ? Les apprentissages qu'ils font à l'intérieur de ces établissements peuvent-ils leur servir à devenir ou redevenir ensuite indépendants ? Comment d'ailleurs sont-ils rétribués ? C'est là une question importante car elle peut aussi porter à des comparaisons, voire à des confrontations, avec ceux qui exercent parfois les mêmes activités à l'extérieur de ces institutions : y-a-t-il alors plutôt concurrence ou complémentarité entre les activités gérées par les institutions et celles qui se développent sur des marchés en grande partie réglementés ?

## 1. La densité des institutions de charité urbaines<sup>9</sup>

Le système institutionnel florentin « d'assistance » à l'enfance et aux pauvres est très vaste et peut faire figure de modèle dès le XVI<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>. La rationalité de ce système est toute relative car il existe une multiplicité d'institutions, de nature variée, laïques pour l'essentiel, qui n'ont pas été pensées dans un dessein d'ensemble. Leurs « assistés » se superposent plus qu'ils ne s'excluent. Comme en pays protestants, le XVI<sup>e</sup> siècle est

<sup>9</sup> Je renvoie principalement à D. Lombardi, *Poveri a Firenze* cit. et N. Terpstra, *L'infanzia abbandonata* cit. pour les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, et à Luigi Cajani, *L'assistenza ai poveri nella Toscana settecentesca*, in *Timore e Carità* cit., pp. 185-210 pour le XVIII<sup>e</sup> siècle. Tous s'appuient sur L. Passerini, *Storia degli stabilimenti di beneficenza* cit.

<sup>10</sup> B. Pullan, *Poverty and charity: Europe, Italy, Venice, 1400-1700*, Variorum, Aldershot (GB), 1994.

celui d'une volonté de mainmise croissante du pouvoir séculier, politique, voire d'une tentative de rationalisation, dont l'évolution est cependant tout sauf linéaire<sup>11</sup>. La première grande réforme est celle que lance Côme 1<sup>er</sup> en 1542 : il donne alors à 5 puis à 12 *Buonomini* la mission de contrôler et de coordonner les plus de deux cents institutions hospitalières qui existent au niveau territorial de son duché. Cette nouvelle magistrature doit également autoriser la mendicité par la concession de licences aux pauvres incapables de travailler, par ailleurs accueillis et nourris dans les Hôpitaux. Elle doit aussi la défendre à tous ceux capables de subvenir à leurs besoins par leur travail : distinction classique entre pauvres inhabiles et habiles.

Si cette mission est difficilement mise en œuvre et même abandonnée en 1577 comme « trop grande entreprise »<sup>12</sup>, le résultat le plus concret est de réorganiser le soutien à l'enfance dans la capitale en prenant la place, et le nom, d'une plus ancienne institution, le *Bigallo*, destiné à recevoir les enfants entre 3 et 10 ans (puis 2-16 ans), pour les éduquer à la religion et au travail, à l'âge précisément où ils sont trop grands pour les orphelinats et trop petits pour les boutiques, se lamentent dès les années 1520-30 certains responsables urbains<sup>13</sup>. Ce nouvel *Hôpital des Abandonnés* est délibérément sélectif<sup>14</sup>, au contraire du célèbre et plus ancien *Hôpital des Innocents*. Fondé, faut-il le rappeler, au XV<sup>e</sup> siècle, grâce à un don initial du célèbre marchand de Prato Francesco Datini en faveur de l'Hôpital Santa Maria Nuova et lié à l'Art de la soie, il recueille les enfants abandonnés avec régulièrement plus de 1000 « pensionnaires », plus de 3000 même à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>. Il proclame par son titre même que la faute des parents ne doit pas retomber sur les enfants, ce qui est loin d'être acquis tant l'équation entre abandon et bâtardise est commun. Cependant, les administrateurs sont conscients du fait qu'il y a, parmi tous les abandonnés, de nombreux enfants légitimes qu'ils voudraient distinguer des bâtards<sup>16</sup>.

Pour les filles et femmes, les institutions se multiplient au XVI<sup>e</sup> siècle sous la forme de *conservatoires* dont certains se transforment ensuite en monastères : celui des *Fanciulle abbandonate* au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, qui devient celui du *Ceppo*, le *Conservatorio della Pietà*, fondé en

<sup>11</sup> T. M. Safley (dir.), *The reformation of charity. The Secular and the Religious in Early Modern Poor Relief*, Brill, Boston, 2003.

<sup>12</sup> Asf, Pratica Segreta, 184, c 641, rescritto granducale 20/03/1577 cité par D. Lombardi, *Poveri a Firenze* cit., p. 169.

<sup>13</sup> cf. R. C. Trexler, *Public Life in Renaissance Florence*, Academic Press, New York, 1980, pp. 16, 30, 42.

<sup>14</sup> N. Terpstra, *L'infanzia abbandonata* cit., p. 72 e sgg.

<sup>15</sup> P. Gavitt, *Charity and Children* cit..

<sup>16</sup> On trouve la même volonté à Lyon comme l'a bien explicité M. Martinat, *Travail et apprentissage des femmes à Lyon au XVIII<sup>e</sup> siècle*, « MEFRIM », 123/1 (2011), pp. 11-24.

1554, sans doute l'un des plus importants (320 femmes en 1558<sup>17</sup>) ; celui de *Santa Maria Vergine*, de *San Niccolò*, des *Malmaritate* pour les femmes mariées et prostituées – créé en 1579<sup>18</sup> ; celui de *Sant'Annunziata*, dit d'Orbetello, pour les filles mères ; celui de *Santa Caterina*, pour les jeunes filles théoriquement âgées de plus de 18 ans, mais qui en reçoit, semble-t-il, de nombreuses plus jeunes, en liaison avec le *Bigallo* après 1615 ; celui des *Convertite* conçu pour recevoir celles qui reviendraient à une vie plus pure<sup>19</sup>, etc... Cette apparente spécialisation ne doit pas cacher le fait que les typologies établies sont régulièrement subverties par des pratiques relativement indifférenciées qui tiennent plus au hasard ou aux opportunités qu'aux classements précisés. Le trait commun est néanmoins le caractère conventuel de ces fondations promues pour l'essentiel par des confraternités laïques, mais dont les liens avec la famille ducale sont néanmoins souvent forts. Paradoxalement, les femmes potentiellement les plus démunies (les domestiques, les gardiennes de bétail, les mendiantes ou celles atteintes de maux incurables) sont généralement exclues de ces structures<sup>20</sup>.

Ce sont les crises frumentaires, épidémiques et économiques bien connues des années 1590-91 et 1619-22 qui vont pousser à imaginer des solutions d'enfermement pour les pauvres. Parallèlement sont mises en place des subventions pour les arts de la soie et de la laine, des mesures de soutien à domicile pour les pauvres locaux, des mesures d'approvisionnement... En 1621, au cœur de la crise, est officiellement fondée la *Pia Casa dei Mendicanti*, sur initiative des milieux de la Cour. Elle est alors censée regrouper tous les pauvres mendiants, selon un modèle développé alors un peu partout en Europe qui mêle assistance et répression. La référence à ce qui se fait ailleurs, notamment à Bologne, Rome, Vérone, Venise, montre bien une circulation des idées et des pratiques liées au paupérisme<sup>21</sup>. Cependant, très vite, cette institution regroupe beaucoup plus de femmes que d'hommes, comme l'a montré l'étude fouillée de Daniela Lombardi. Si les hommes dépassent encore la centaine dans les années 1630, ils ne sont plus que 31 en 1650, 8 en 1681 sur

<sup>17</sup> N. Terpstra, *L'infanzia abbandonata* cit., p. 81.

<sup>18</sup> Cf. Asf, Bigallo, 1691 (pour le statut, seule chose connue cité par S. Cohen, *Convertite e Malmaritate. Donne "irregolari" e ordini religiosi nella Firenze Rinascimentale, e Memoria. Rivista di storia delle donne* », n° 5, 1982, pp. 46-63 et S. Cohen, *The Evolution of Women's Asylums Since 1500*, New-York, Oxford, 1992). On y trouve à la fois des prostituées, des femmes internées sur demande de leur famille, mais aussi certaines à leur demande pour échapper à leur mari.

<sup>19</sup> Voir L. Passerini, *Storia degli stabilimenti di beneficenza* cit., p. 648-58.

<sup>20</sup> Selon une pratique que l'on retrouve ailleurs cf. M. Garbelotti, *Per carità. Poveri e politiche assistenziali nell'Italia moderna*, Carocci editore, Roma, 2013, p. 125 et sgg.

<sup>21</sup> Inutile ici de citer la très vaste littérature consacrée au « grand renfermement » du XVII<sup>e</sup> siècle. Je renvoie à D. Lombardi, *Poveri a Firenze* cit., notamment p. 177 et sgg.

306 reclus<sup>22</sup>. Quant aux femmes, ce sont pour l'essentiel des jeunes filles orphelines ou abandonnées : certaines ont été enlevées à la « mauvaise influence » de leurs parents tandis que d'autres sont mises à l'abri de maris trop violents : « toutes en somme pour les sauver des périls dans lesquels elles pouvaient tomber en vivant dans leur liberté »<sup>23</sup>. On retrouve donc là un mélange courant entre celles qui sont contraintes et forcées de vivre dans l'établissement, par leur famille ou par décision de différentes autorités, et celles pour qui cela a pu être un choix.

En 1670-71 puis en 1677-78, l'administration grand-ducale tente une nouvelle fois de réformer le système pour accroître la réclusion des mendiants qui pullulent près des églises<sup>24</sup>. Le remaniement général tente alors d'orienter chacun dans un établissement spécifique selon son âge et sa condition : aux *Innocenti*, tous les enfants abandonnés de moins de trois ans, au *Bigallo* les orphelins légitimes, dans la *Pia Casa del Rifugio* ceux trouvés dans les rues ayant moins de dix-huit ans, dans l'*Hôpital des Mendicanti*, tous les mendiants, selon sa vocation initiale de 1621, dans les différents *Conservatori*, enfin, les femmes en danger<sup>25</sup>. Néanmoins, le *bando* du 9 février 1678 n'enferme pas plus de 400 mendiants. Comme un peu partout, les tentatives de détention restent très partielles, concentrées sur les enfants et les femmes, étant donné le manque de locaux, de finances et les réticences des intéressés.

Le projet de 1677-78 montre cependant l'intégration dans les plans gouvernementaux d'un nouvel établissement, fondé dans les années 1650 dans l'entourage de l'Oratoire et de la famille du grand-duc, comme l'a bien retracé Filippo Fineschi<sup>26</sup>. La maison du refuge, qui prend ensuite le nom de *Pia casa del rifugio de poveri fanciulli di S. Filippo Neri*, est en effet fondée en 1650 par Ippolito Francini, « excellent artisan de lunettes dans les ateliers du grand-duc », selon Passerini, qui reçoit du cardinal Leopoldo de Médicis un local destiné à recueillir les enfants trouvés dans les rues. Après sa mort accidentelle en 1653, son « oeuvre » est reprise par Benedetto Salvi et Filippo Franci, prêtre qui fonde officiellement l'Hôpital le 1/11/1653. Ses 40 articles sont très rapidement approuvés dès le 8

<sup>22</sup> D. Lombardi, *Poveri a Firenze* cit., p. 180.

<sup>23</sup> D. Lombardi, *L'ospedale dei mendicanti* cit., p. 291.

<sup>24</sup> Le recensement opéré en novembre 1677 en a compté 1382, soit moins de 2 % de la population urbaine.

<sup>25</sup> La géographie citadine de ces institutions est bien indiquée par la carte produite par Daniela D. Lombardi, *L'ospedale dei Mendicanti* cit., p. 204.

<sup>26</sup> Voir notamment F. Fineschi, *I «Monellini» Della Quarconia. Controllo Pubblico e Disciplinamento Dei Fanciulli in un Istituto Fiorentino Del Seicento.* In O. Niccoli (a cura di), *Infanzie. Funzioni Di Un Gruppo Liminale Dal Mondo Classico All'età Moderna*, Ponte alle Grazie, Firenze, 1993, pp. 252-286 et F. Fineschi, *La Quarconia: assistenza e reclusione a Firenze nel 17. Secolo; dottorato di ricerca in storia urbana e rurale*, Università degli studi di Perugia, 1993.

décembre par le grand-duc, ce qui montre le lien très fort existant entre la nouvelle institution et le pouvoir politique. En 1667, la maison s'installe dans les locaux de la rue dei Cimatori/rue dei Cerchi dans lequel il reste jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (à part une brève parenthèse entre 1672 et 1677). Enfin, en 1677, en parallèle de la réorganisation du système d'assistance évoquée il y a un instant, l'installation définitive de la « famille » se fait grâce à de nouveaux règlements, inspirés par Francesco Cerretani, prêtre de l'*Oratorio di S. Filippo*.

La nouveauté consiste dans l'organisation de rondes de nuit par les députés, choisis parmi les prêtres et les nobles de la Congrégation, afin de rechercher les enfants vivants dans les rues, près des cimetières, dans les tavernes pour les amener à la *Pia Casa* « amorevolmente e con dolce violenza ». On décide alors de leur sort après interrogatoire. Ainsi, contrairement aux autres institutions qui recueillent les enfants abandonnés, ou recommandés, il s'agit d'aller chercher les enfants dans des lieux considérés comme néfastes pour eux. Mais, dans la *Pia Casa* comme dans les autres institutions, la transformation des modes d'accueil est, semble-t-il, rapide<sup>27</sup>. Les rondes de nuit et du samedi sont raréfiées car de plus en plus d'enfants lui sont directement confiés, contrairement au vouloir initial des fondateurs. Des mécanismes complexes d'appropriation des possibilités offertes par l'institution se mettent assez rapidement en place, de la part des familles ou des « amis » de la « maison ». Celle-ci devient relativement rapidement une ressource, ponctuelle ou définitive, contre des enfants turbulents, trop nombreux etc. Une dénonciation anonyme souligne le risque que l'institut devienne « le réceptacle des fils de tous les serviteurs, et domestiques, veuves, lesquels tenteront de loger leurs fils dans cette maison »<sup>28</sup>. En 1768, la chose est acquise puisque le nouveau règlement établit un classement des enfants entre ceux qui ont été trouvés dormant dans la rue ; ceux recommandés par leurs parents pour leur pauvreté ; les incarcérés, sur instance de la famille ou non<sup>29</sup>. Si tous les enfants sont admis sans qu'on leur demande leur avis, il existe donc néanmoins différentes sortes de contraintes, qui déterminent sans doute le regard différent que les responsables de l'institution portent sur eux et influent sur les travaux qu'on leur fait faire. Même si la capacité maximale d'accueil n'est pas connue, elle devait avoisiner les 80 pensionnaires, répartis entre deux grands dortoirs.

<sup>27</sup> Pour la différence entre normes et pratiques d'acceptation dans les institutions florentines du XVI<sup>e</sup> siècle, voir N. Terpstra, *L'infanzia abbandonata* cit., p. 103-141.

<sup>28</sup> Asf, Miscellanea Medicea, 339, ins 5; documents cités par Fineschi, *La Quarconia* cit., p. 11-23.

<sup>29</sup> Archivio della pia casa del lavoro di Firenze (Apcl), *Orfanotrofio di San Filippo Neri*, Filza 3, Pos 96 : documents cités par Fineschi, *La Quarconia* cit.; D. Melossi, M. Pavarini *Carcere e fabbrica. Alle origini del sistema penitenziario*, Il Mulino, Bologna, 1977, pp. 102-3.

Le lien de cette assistance de fondation privée avec le grand-duc est particulièrement étroit puisqu'il approuve les règlements, nomme le directeur de l'institution (après Franci, Carlo Gianni est nommé à sa tête en 1688), donne de l'argent comptant, soit directement issu de son trésor personnel, soit par des versements de la *Depositeria*, voire en lui affectant les revenus du Lotto (en 1754 notamment). Surtout, comme nous allons le voir, il concède des privilèges et des régies (*appalti*) pour assurer à cette institution, comme à d'autres, des sources de travail et de financement.

De fait, autour de Côme III gravite tout un ensemble de réformateurs attentifs à ce qui se fait à l'étranger, particulièrement en France<sup>30</sup>. L'influence des Jésuites sur le souverain est grande et, sur suggestion de Paolo Segneri, il convie Giovanni Maria Baldigiani à voyager en France, pour y observer ce qui s'y fait<sup>31</sup>. À peine rentré, celui-ci rédige des « conseils pour un règlement des pauvres à Florence »<sup>32</sup>, un ensemble de mesures qui lie lutte contre la pauvreté et développement économique. Il y conseille notamment la mise en place de nouvelles productions agricoles et manufacturières ainsi que le développement d'innovations techniques pour les plus anciennes. Il encourage les marchands à contenir leurs profits pour mieux affronter les marchés étrangers : il incite également les artisans à augmenter leurs heures de travail, notamment en travaillant « du matin au soir sans aucune pause et avec sollicitude, voire en limitant les jours de fêtes »<sup>33</sup>. La rhétorique est connue, ancienne, mais elle va aussi contribuer à organiser de façon renouvelée le travail dans et hors les institutions de charité. À partir de 1700, Baldigiani va être l'un des instigateurs de la *Congrégation San Giovanni Battista sul soccorso ai poveri*, dernière grande institution fondée dans le très riche panorama florentin, et dont l'un des buts principaux va également être de secourir les pauvres par le labeur<sup>34</sup>. Si le rapport au travail manuel est en effet fondamental pour toutes ces institutions, les formes, les contenus et les

<sup>30</sup> Dans l'entourage d'Honoré Chaurand (Valensole, 1617- Avignon 1697 et à qui on attribue la création de 126 Hôpitaux généraux, plus ou moins durables) et d'André Guevarre (1646-1726 auteur d'une *Mendicité abolie*, publiée pour la première fois à Aix-en-Provence en 1668) qui viennent d'ailleurs en Toscane dans les années 1690.

<sup>31</sup> Asf, Miscellanea Medicea, 366; voir F. Fineschi, *La Quarconia* cit., p. 11-23. Giovanni Maria Baldigiani est aussi l'un des responsables de l'*Ospizio Apostolico* romain jusque 1699 cf. F. Saccà, *L'assistenza alle ragazze del conservatorio di S. Giovanni in Laterano nel corso del XVIII secolo*, in « Storia e Politica », XXI (1982), pp. 438-479, ici p. 439-440, utile comparaison avec ce qui se fait à Florence.

<sup>32</sup> Asf, Miscellanea Medicea, c. 647-651.

<sup>33</sup> Ivi.

<sup>34</sup> Ce panorama n'est évidemment pas exhaustif, il faut noter par exemple en 1736 l'inauguration d'un nouveau *Conservatorio di San Giovanni Battista di Bonifazio* dont le but est à nouveau d'enfermer les pauvres. Mais seuls les invalides y trouveront place cf. L. Cajani, *L'assistenza ai poveri nella Toscana settecentesca* cit.

modes d'organisation en sont très variés, se déployant de façon différente pour les filles et les garçons, les enfants légitimes ou non, les femmes plus ou moins perverses et les hommes, dans et hors les murs.

## 2. Le travail à l'intérieur des institutions

Si l'attention est ici portée sur les activités laborieuses internes à ces institutions, il faut cependant rappeler qu'une partie des pauvres – surtout les enfants des orphelinats – de ces institutions sont envoyés travailler hors les murs. Passé le plus jeune âge et la mortalité terrible qui les frappe<sup>35</sup>, la démarche commune des administrateurs est de rendre les enfants utiles pour l'institution. La première tâche des plus jeunes est donc d'aller quêter pour engranger les aumônes, en argent ou en nourriture<sup>36</sup>. Ensuite, les destinées des filles et des garçons divergent le plus souvent. Dans la plupart des institutions, après une éducation élémentaire dont on sait peu de choses, il s'agit de placer les garçons dans les boutiques artisanales : le but est clairement de les faire travailler rapidement. Dans une ville où le textile englobe encore 40 % de la population mi XVI<sup>e</sup> siècle, les boutiques de l'art de la laine ou de la soie constituent un réceptacle important pour tous ces jeunes qui ne sont donc pas forcément « apprentis » dans le sens où l'historiographie a longtemps considéré ce terme. En effet, c'est à Florence que se développe, dès la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, le terme de *discipulus ad salarium* qui indique bien à la fois l'apprentissage, mais aussi la rémunération, en vérité très faible, des jeunes employés dans les boutiques qui sont d'abord de petits travailleurs<sup>37</sup>. Dès lors, il faut distinguer deux canaux de l'apprentissage :

<sup>35</sup> Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la mortalité des enfants recueillis aux *Innocenti* est de 80 %, selon les données de l'institution. Par comparaison, la mortalité des enfants de l'Hôtel-Dieu de Lyon envoyés en nourrice oscille entre 25% et 61,5% au XVIII<sup>e</sup> siècle selon l'âge auquel ils sont envoyés en nourrice cf. M. Garden, *Lyon et les Lyonnais au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Champs Flammarion, Paris, 1975, p. 65.

<sup>36</sup> Comme l'a bien montré Terpstra, cela peut constituer un revenu important de ces établissements : ainsi, en 1556, les aumônes représentent 67 % des revenus du *conservatorio della Pietà* dont 39 % ont été rapportées grâce aux tournées des filles cf. Terpstra, *L'infanzia abbandonata*, cit., pp. 161-163.

<sup>37</sup> Cf. L. Marcello, *Andare a Bottega. Adolescenza e Apprendistato Nelle Arti (Sec. XVI-XVII)*, in O. Niccoli (a cura di), *Infanzie. Funzioni Di Un Gruppo Liminale Dal Mondo Classico All'età Moderna*, Ponte alle Grazie, Firenze, 1993, pp. 231-251 ; voir aussi F. Franceschi, *Les enfants au travail dans l'industrie textile florentine des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, « Médiévales », 30, 1996, pp. 69-82, ici p. 71 et Idem, *I salariati in Ceti, modelli comportamenti nella società medievale (secc. XIII-metà XIV)*. *Atti del XVII convegno internazionale di Studio*, Pistoia, 2001, pp. 175-201 ou encore *La 'grande' manifattura tessile*, in *La trasmissione dei saperi nel Medioevo (secc. XII-XV)*. *Atti del XIX Convegno internazionale di studio*, Pistoia, 2005,

celui, limité, qui permet de devenir maître ; celui, plus important, qui porte à un travail salarié. Le terme qui désigne les jeunes des *Innocenti* n'est d'ailleurs ni « disciples » ni « apprentis », mais *fattori*, enfants à tout faire, qui se forment sur le tas, en exécutant sans doute les gestes les plus simples, qu'on leur assigne déjà aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle<sup>38</sup>. Le travail hors les murs est beaucoup plus problématique dans tous les esprits pour les filles que l'on préfère faire travailler à l'intérieur pour éviter les risques de déshonneur, même si une petite partie est cependant placée à l'extérieur comme domestiques<sup>39</sup>. Si filles et garçons sont donc différenciés quant à la possibilité même du travail externe, la finalité de celui-ci est aussi différente dans l'un et l'autre cas : celui des garçons doit déboucher sur la capacité de gagner leur vie une fois atteint l'âge auquel les institutions cessent de leur prêter secours (autour de 18 ans en général<sup>40</sup>) ; le travail externe des filles, problématique, est lié à la volonté de leur constituer une dot qu'elles ne perçoivent qu'à leur sortie de l'établissement, lors de leur mariage ou de leur prise de vœu qui constituent les deux portes de sortie imaginées pour elles<sup>41</sup>.

À l'intérieur des murs, le travail est partout, sous des formes variées. Il serait bien entendu nécessaire d'enquêter de manière approfondie sur l'agencement des différentes formes de labeur rappelées, dans l'introduction générale de ce numéro, au sein des établissements. Mais le regard sera ici principalement centré sur les manufactures destinées à être vendues à l'extérieur. Étant donnée l'importance du secteur de la soie à Florence et l'importante masse de main-d'œuvre peu qualifiée requise par les premières phases de ce travail, on ne s'étonnera pas de le voir durablement mis en œuvre au sein des institutions<sup>42</sup>.

pp. 355-389; M. P. Zanobi, *Salariati nel Medioevo (sec. XIII-XV)*, Nuove Carte, Ferrara, 2009, p. 34 et sgg. pour la « mutation génétique de l'apprentissage ».

<sup>38</sup> A. Stella, *La révolte des Ciompi : les hommes, les lieux, le travail*, Écoles des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, 1993, p. 116-117.

<sup>39</sup> M. Fubini Leuzzi, 'Dell'allogare le fanciulle degli Innocenti' : un problema culturale ed economico, 1577-1652, in P. Prodi (a cura di), *Disciplina dell'anima, disciplina del corpo e disciplina della società tra medioevo e età moderna*, Annali dell'Istituto storico italo-germanico, Quaderni 40, (Bologna), 1994, pp. 863-899. Le placement des jeunes filles abandonnées comme domestiques dans les maisons des citadins aisés est aussi pratiqué, à partir de 1433, à l'orphelinat S. Gallo qui est ensuite réuni aux *Innocenti* cf. L. Passerini, *Storia degli stabilimenti di beneficenza* cit., p. 668. Seul le refuge de *santa Caterina* prévoit l'apprentissage en boutique pour une partie des filles, cf. D. Lombardi, *Poveri* cit., p. 168, mais il y a peu d'informations supplémentaires sur ce point.

<sup>40</sup> Voir sur ce point N. Terpstra, *L'infanzia abbandonata* cit., chapitre VI.

<sup>41</sup> N. Terpstra, *L'infanzia abbandonata* cit. ; M. Garbelotti, *Per carità*, cit., p. 133 et sgg.

<sup>42</sup> P. Malanima, *La decadenza di un'economia cittadina* cit., p. 84-5 et M. T. Bettarini, R. Ciapetti, *L'Arte della seta a Firenze : un censimento del 1663*, « Ricerche storiche »,

### 3. L'importance du travail de la soie au sein des institutions

Il faut d'abord faire un constant étrange, celui du silence des études sectorielles concernant la soie sur la production de ces institutions, comme si les sources étant d'une nature toute autre que celles habituellement mises en œuvre par les historiens économistes, ils ne s'en étaient pas préoccupés. Pourtant, les institutions peuvent être actives dans les trois phases principales du travail initial de la soie, comme l'ont été d'ailleurs précocement à Florence les couvents de femmes<sup>43</sup> : tirage, notamment à partir du moment où l'élevage des vers à soie et la production de cocons augmentent fortement sous l'influence de la politique grand-ducale, dévidage et renvidage, objets d'importantes innovations à l'époque moderne, et filature, qui reste uniquement manuelle, même si cela n'empêche pas non plus un certain nombre d'évolutions techniques<sup>44</sup>. Ces opérations sont à la fois essentielles, dangereuses pour la santé et les moins rémunérées du secteur. Partout, elles sont le fait des filles et des enfants. La concentration d'une main-d'œuvre contrainte dans les établissements de charité est évidemment une aubaine pour les entrepreneurs du secteur.

Dans les plus grandes institutions, comme dans les couvents, le travail de la soie est organisé en véritables « laboratoires » surveillés par des maîtresses. Elles enseignent, organisent, enregistrent le labeur des filles qui sont sous leur responsabilité, comptabilisent les matières qui entrent et qui sortent, rendent compte de l'ensemble des activités<sup>45</sup>. Il est bien sûr logique de trouver de telles activités dans l'Hôpital des Innocents qui entretient des liens consubstantiels avec l'Art de la soie<sup>46</sup>. Et pourtant, l'activité semble péricliter dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, malgré des relances régulières, d'autant qu'elle est peu prisée des filles. Selon le *Spedalingo* Grazzini, en 1687, seules 60 filles sur les 800 présentes travaillent dans le renvidage. Ce sont les plus misérables, celles qui ne peuvent faire autre chose, faute d'aides extérieures notamment. Il est alors logique que l'on constate une diminution des revenus de cette activité, en baisse des deux tiers par rapport à 1643, à en croire ce responsable. Crise de la soie,

XII, 1982, p. 43 : le recensement indique alors que 45 % de la main-d'œuvre a moins de quinze ans.

<sup>43</sup> S. T. Strocchia, *Nuns and nunneries*, cit.

<sup>44</sup> C. Poni, *Piccole innovazioni e filatoi a mano: Venezia (1550-1600)*, in *Studi in memoria L. dal Pane*, Bologna, 1982, pp. 371-389.

<sup>45</sup> N. Terpstra, *L'infanzia abbandonata* cit., p. 171-174.

<sup>46</sup> L. Sandri, *L'attività di banco di deposito dell'Ospedale degli Innocenti di Firenze, Don Vincenzo Borghini e la 'bancarotta' del 1579*, in *L'uso del denaro. Patrimonio e amministrazione nei luoghi pii e negli enti ecclesiastici in Italia (secoli XV-XVIII)*, Il Mulino, Bologna, 2001, p. 166.

manque de débouchés et réticence des filles semblent donc converger pour réduire cette production qui, malgré tout, fournit alors à l'Hôpital 89 % des revenus du travail des filles : c'est dire qu'il en prélève sans doute l'essentiel, ce qui compte également dans la mauvaise volonté des pensionnaires à y travailler. On touche là en effet un point sensible : la part différente que prélèvent les institutions et celle que touchent les « convives » sur les différentes sortes de travaux qui s'accomplissent dans les murs.

Mais le travail initial de la soie n'est pas la spécialité des *Innocenti*. Au XVI<sup>e</sup> siècle, les nouvelles institutions, comme le conservatoire de la *Pietà* ou *S. Niccolò*, se sont rapidement lancés dans ces activités, et ce d'autant plus facilement que les femmes de soyeux étaient membres de la congrégation qui gérait le premier<sup>47</sup>. S'il est difficile d'évaluer la part respective des revenus des différentes activités que *la Pietà* faisait faire à ses filles, la soie est sans doute l'une des plus importantes et doit donc constituer une part notable des 750 florins d'or que l'institution retira de leur travail entre 1566 et 1578, soit 40 à 50 % des recettes totales<sup>48</sup>. Un pourcentage que l'on retrouve un siècle plus tard dans l'Hôpital des *Mendicanti* où le travail de la soie constitue une part non négligeable des entrées de l'institution à partir des années 1640, quand il semble diminuer aux *Innocenti* : est-il possible qu'un système de vases communicants ait existé entre les deux institutions ? Dès les années 1630, les gérants des *Mendicanti* indiquent leur préférence pour le renvidage de la soie plutôt que pour le tissage de la laine, imposé par le grand-duc : ils la jugent plus rapide à apprendre et plus profitable<sup>49</sup>. Ils semblent atteindre leur but dans les années 1640 et, à partir des années 1670 jusqu'aux années 1730 au moins, ce poste constitue souvent plus de 40 % des entrées de l'institution<sup>50</sup>. Il serait donc difficile de dire qu'il est marginal dans son équilibre financier. Daniela Lombardi a d'ailleurs souligné la façon dont certains gros marchands-fabricants utilisent très largement cette main-d'œuvre, souvent en fournissant à la fois la matière première et les instruments, comme l'ont fait leurs prédécesseurs du XV<sup>e</sup> siècle avec les couvents de femmes : la maison de Andrea Baci, dans les années 1672-74, puis l'importante entreprise de Giuseppe Frescobaldi et compagnie au XVIII<sup>e</sup> siècle qui y introduit aussi la phase de la filature, alors même

<sup>47</sup> N. Terpstra, *Lost Girls* cit., p. 66-79.

<sup>48</sup> N. Terpstra, *L'infanzia abbandonata* cit.

<sup>49</sup> Asf, Pratica Segreta, 182, cc. 198-199, cité par D. Lombardi, *Poveri a Firenze* cit., note 29, p. 176.

<sup>50</sup> D. Lombardi, *Povertà maschile, povertà femminile* cit., p. 159 ; 1643 : 17,5% (avec 250 reclus) ; 1676 : 45,4 %, 1681 : 41 %, 1724 : 31,4 %, 1730 : 42 %

qu'elle dispose des filatures à eau de la région de Pescia (1707-1739)<sup>51</sup>. L'intérêt, selon Lombardi, est une diversification possible de leur production, les filés destinés aux tissus de luxe venant de Pescia, tandis que ceux fournis par l'institution servent aux trames et produits de qualité mineure. La diversification productive va de pair avec la variété des formes de travail mobilisées par ces gros entrepreneurs qui, s'ils soutiennent ainsi l'institution, font aussi tourner leurs affaires. L'absence des livres comptables des Frescobaldi rend malheureusement impossible de faire le partage entre ces différentes sources d'activité.

En dehors du revidage, on trouve de très nombreux autres types de travaux à l'intérieur des institutions, depuis la filature de la laine, bien mieux payée, celle du lin, voire du chanvre jusqu'aux « classiques » travaux d'aiguille ou de tricotage, en passant par différentes sortes de tissage. Ainsi, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, le conservatoire de la *Pietà* se transforme en une sorte de manufacture de brocarts pour lesquels il acquiert une importante réputation<sup>52</sup>. Plus original, la *Casa Pia del rifugio*, produit notamment des clous et des épingles, forte des relations qu'elle entretient avec la Magone du fer<sup>53</sup>. Les produits de ces activités sont souvent vendus directement sur le marché, impliquant d'autres circuits d'échanges et, sans doute, une moindre imbrication entre les intérêts des entrepreneurs et ceux des institutions. Parmi toutes celles-ci, sur lesquelles les informations sont malheureusement très limitées, certaines ont la particularité d'avoir été concédées comme des privilèges spécifiques accordés par le monarque à ces institutions.

#### **4. La mise en place de monopoles manufacturiers dans les institutions charitables**

On peut comprendre les liens entre privilège et institutions selon deux directions sans doute liées dans l'esprit des autorités concédantes, comme dans celui des responsables de ces organismes. D'une part, la volonté de trouver des sources de financement pour des institutions qui en manquent souvent cruellement et n'ont en fait jamais les moyens de s'occuper de tous ceux dont elles sont initialement chargées. D'autre part, la volonté gouvernementale d'introduire des innovations de produits ou de techniques par l'intermédiaire de ces

<sup>51</sup> D. Lombardi, *Poverta maschile, poverta femminile* cit., p. 165-67.

<sup>52</sup> N. Terpstra, *L'infanzia abbandonata* cit., p. 200.

<sup>53</sup> Apclf, *Orfanotrofio di San Filippo Neri*, contient un certain nombre de livres comptables de cet atelier ; cf. par exemple 385 : *Entrata e uscita del ferro*, 1743-1757.

établissements qui forment ainsi une main-d'oeuvre locale à ces nouveautés.

Assurément, la *Pia Casa del Rifugio* est l'une des institutions qui cumule les privilèges. Elle récupère notamment celui de la fabrication des bonnets à la levantine dont l'industrie prospère dans les ports méditerranéens de l'époque moderne<sup>54</sup>. Imités de ceux de Tunis ou de Fès, les entrepreneurs tentent d'en produire différents modèles exportés dans tout le Levant dont le marché semble infini. Si la production a pris pied à Livourne au début du XVII<sup>e</sup> siècle, elle semble disparaître alors relativement rapidement. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle par contre, des entrepreneurs marseillais - Pietro Giordano (de 1662 à 1667)<sup>55</sup>, suivi par Luigi Giordano, en 1672 - obtiennent du grand-duc un privilège qui va être régulièrement renouvelé pour sa veuve (Margherita Paien-1697-1717<sup>56</sup>), son fils Gio-Batta (1697-1728<sup>57</sup>), sa bru devenue veuve, Anna Possi. C'est elle, qui, librement ou plus ou moins forcée par le gouvernement, on ne sait, cède son privilège des bonnets levantins à la *Casa Pia del Rifugio di San Filippo Neri* en 1730<sup>58</sup> : l'institution est donc la seule à pouvoir faire fabriquer ces bonnets de 1730 à 1765, voire au-delà<sup>59</sup>. Voici donc une institution caritative qui acquiert un monopole de fabrication, grâce à la protection du grand-duc. Il s'agit d'une situation où l'institution est le protagoniste en première personne du privilège de fabrication et non de façon induite, comme cela se rencontre fréquemment, dans les cas où, par exemple, les entrepreneurs privilégiés ont la possibilité de bénéficier de la main-d'oeuvre de ces institutions en échange bien entendu de leur apprentissage du métier. Ici, la production existe déjà, ce n'est donc pas une nouveauté, mais une façon pour trouver une source de travail et de financement à l'institution qui, d'ailleurs, sous-traite parfois une partie de la production et en fait réaliser sans doute aussi une partie à l'extérieur, j'y reviendrai<sup>60</sup>. Liée à cette concession, car aux mains de la même descendante, se trouve également celle des bas de laine à la mode de Fabriano dont on sait que l'institution fournit par exemple le régiment

<sup>54</sup> L. Valensi, *Islam et capitalisme: production et commerce des chéchias en Tunisie et en France aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, « Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine », XVI, pp. 376-400; C. Maitte, *Adapter les produits, jouer sur les marchés. La fabrication des chéchias, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, in G. L. Fontana, G. Gayot (a cura di), *La laine, produits et marchés (XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Cleup, Padoue, 2004, pp. 1115-1142.

<sup>55</sup> Asf, Pratica Segreta 192.

<sup>56</sup> Dernier renouvellement 1717 cf. Asf, Auditore poi Segretario delle Riformagioni, 76.

<sup>57</sup> Asf, Auditore poi Segretario delle Riformagioni, 78.

<sup>58</sup> Asf, Pratica Segreta 197.

<sup>59</sup> Asf, Auditore poi Segretario delle Riformagioni, 100.

<sup>60</sup> Antonio Volpe de Livourne obtient, en 1755, la sous-traitance de 30 douzaines cf. Apclf, 388.

de Florence<sup>61</sup>. On trouve là un exemple des circulations de produits relativement fréquentes entre institutions caritatives et équipements militaires.

Ce double privilège n'est pas le seul avantage accordé à la *Pia casa* qui reçoit également la concession, contre une faible somme, de la pinède granducale du Tombolo située dans la Maremme grossetane et qui constitue le principal fournisseur toscan de pignons de pins. S'agit-il d'un travail anecdotique ? Pas vraiment puisqu'il occupe en interne ceux qui n'ont pas été placés en boutique, y compris les plus jeunes qui cassent les coques : rémunérés à la pièce, ils peuvent ainsi se payer leur repas. Ce labeur manifestement ingrat constitue, estiment les administrateurs, une incitation pour aller en boutique dès qu'ils le peuvent<sup>62</sup>.

Ainsi trouve-t-on parmi ces activités privilégiées un ensemble de travaux variés, pas forcément très novateurs, mais en partie au moins rémunérateurs pour la *Pia casa*, si ce n'est pour les enfants, même si les bilans comptables sont pour l'heure impossible à dresser. Il faut souligner qu'au moment même où les administrateurs toscans dénoncent les privilèges comme des monopoles néfastes qu'il convient de limiter au maximum, ils continuent de les concéder comme ressources pour les institutions caritatives. La Congrégation de *San Giovanni* en a d'ailleurs bénéficié dès sa création puisqu'elle obtient en 1702 un privilège pour la fabrication des tissus de laine et de coton<sup>63</sup> et, en 1707, elle est conçue comme l'instrument d'introduction en Toscane des métiers à tisser à la hollandaise, dans la perspective mercantiliste d'introduire des innovations techniques performantes –selon ce qu'avait préconisé Baldigani dans son rapport précédemment cité. Les directeurs sont attirés de l'étranger pour « tenter de donner vie et nom aux manufactures » selon un schéma qui remonte au moins au XVI<sup>e</sup> siècle.

En effet, c'est depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle au moins, que le grand-duc confère des privilèges à des institutions pieuses dont il est souvent difficile cependant de suivre la mise en œuvre, les effectifs concernés, les profits retirés. Le premier dont on a pu trouver trace est celui concédé en 1582 pour les *Innocenti* afin de faire des tapis, des tapisseries

<sup>61</sup> Apclf, 388. La *Pia casa del Rifugio* récupère alors un privilège initialement donné aux *Mendicanti*, comme on le verra ci-dessous. Délaisse par cette institution, il est repris par un entrepreneur privé avant de revenir dans l'escarcelle de la *Pia Casa*.

<sup>62</sup> Apclf, *Orfanotrofio di San Filippo* Neri, Affari Diversi, 1, 1700. Le travail dure jusque 23 heures en été et 3 heures de la nuit l'hiver...Seuls les plus petits qui ne pourraient pas se payer à manger grâce à leur travail sont nourris avec du pain, de la soupe, quelques fruits et un peu de vin.

<sup>63</sup> L. Passerini, *Storia degli stabilimenti di beneficenza* cit.

(de divers types) à la calabraise avec du poil de chèvre du pays<sup>64</sup> : il s'agit bien d'une imitation de substitution dont le but est, qui plus est, d'utiliser de la matière première locale pour abaisser les coûts. Il semble bien que le laboratoire ait été ouvert, même s'il est impossible de savoir combien de temps il perdura<sup>65</sup>.

Ce sont surtout les *Mendicanti* qui reçoivent, au XVII<sup>e</sup> siècle, un certain nombre de privilèges en tant qu'institution. Ainsi, dans les années 1630, leur est concédé le privilège de faire des « calze alla Fabriana e calzeroni » de Mantoue : encore une substitution d'importation, qui concerne cette fois les chaussettes tricotées dont le développement est alors rapide. Ce privilège est concédé par Ferdinand II contre la volonté même du *provveditore* de l'institution pour qui cette activité risque d'être moins lucrative que celle du renvidage de la soie que les filles peuvent commencer à faire dès 6-7 ans<sup>66</sup>. C'est sans doute la raison pour laquelle la production de bas est assez rapidement donnée en gestion à un drapier de Sesto<sup>67</sup>, au profit du développement en interne du renvidage de la soie qui constitue une part croissante des revenus de l'institution, on l'a dit. Trente ans plus tard, en 1674-77, c'est le privilège des rubans de soie à la française qui est introduit sous la direction de Vittorio Rossi. Celui-ci fait installer dans ce but 32 métiers dans les salles de l'institution. L'entreprise a manifestement du succès puisque ce secteur est agrandi à partir de 1692 sous la direction de Raimondo Bugnet, directeur français, qui installe 9 métiers supplémentaires pour les rubans ras comme ouvrés, s'engage à enseigner aux garçons et à les payer au « juste prix ». On est alors en pleine période de développement des métiers à bas et il s'agit là vraisemblablement d'une double innovation : de produit et de technique<sup>68</sup>. Enfin, en 1682, est introduit le « point à la façon de Venise », là encore sur vouloir du grand-duc : une maîtresse vénitienne, accompagnée d'une fillette, est alors recrutée. Elle apprend à six filles de la maison à réaliser ces dentelles très à la mode dans des pièces installées au rez-de-chaussée<sup>69</sup>. Rappelons que vingt ans auparavant, Colbert a lui aussi tenté de développer en différents lieux du

<sup>64</sup> « Di far tappeti, celoni, arazzi stamigne et albagi alla calavrese col pelo di capra ».

<sup>65</sup> P. Gavitt, *An Experimental Culture : The Art of the Economy and Economy of Art under Cosimo I and Francesco I*, in K. Eisenbichler (a cura di), *The Cultural Politics of Art under Duke Cosimo I de Medici*, Ashgate, Aldershot, 2001, p. 205-221 ; M. F. Leuzzi, *Vincenzo Borghini spedalingo degli Innocenti : la nomina, il governo, la bancarotta*, in *Fra lo Spedale e il principe : Vincenzo Borghini, filologia e invenzione nella Firenze di Cosimo I*, Il Poligrafo, Padova, 2005, pp. 37-64.

<sup>66</sup> D. Lombardi, *Poverta maschile, poverta femminile* cit., p. 164.

<sup>67</sup> D. Lombardi, *Poveri a Firenze* cit., note 38, p. 179.

<sup>68</sup> Sur l'industrie des rubans, voir notamment Andrea Caracausi, *Nastri, nastrini, cordelle. L'industria serica nel Padovano, secc. XVII-XIX*, Cleup Editrice, Padova, 2004.

<sup>69</sup> D. Lombardi, *Poverta maschile, poverta femminile* cit., p. 169.

royaume le « point de France » pour lequel il a suscité le recrutement de maîtresses vénitiennes et flamandes<sup>70</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'attitude adoptée par les grands-ducs semble donc dans la lignée de celle de leurs prédécesseurs.

Quel est le devenir de ces manufactures ? Il est difficile de l'évaluer car bien des archives consacrées au travail à l'intérieur des institutions n'ont pas été jugées dignes d'être conservées. Les informations dont on dispose sont en partie contradictoires. Par exemple, on sait que les filles qui font le *point de Venise* travaillent pour la Cour et sont parfois obligées d'œuvrer la nuit pour répondre aux commandes urgentes de la grande-duchesse<sup>71</sup>. Certains rubans sont aussi vendus aux aristocrates florentins. Mais, on souligne aussi souvent que certaines manufactures sont mal faites par des mains peu habiles pour ce genre de travail. C'est le cas des rubans ouvrés des *Mendicanti* dont les marchands de Livourne, Pise ou Arezzo ne veulent pas car ils les jugent trop chers et pas assez « fins et luisants »<sup>72</sup>. On est parfois obligé de vendre à la loterie les articles des institutions pieuses, montrant ainsi la faillite de l'accès direct au marché. Cette image est celle qui a été soulignée à la fois par certains réformateurs du XVIII<sup>e</sup> siècle et par une grande partie de l'historiographie à leur suite : la main-d'œuvre peu formée, mal encadrée et travaillant mal, n'aurait été que rarement capable de produire des biens d'une qualité marchande. Cela est d'autant plus paradoxal que, contrairement aux propositions initiales, l'intérêt financier de l'établissement peut entraîner l'expulsion des vieux, des inhabiles parce qu'improductifs<sup>73</sup>. De plus, l'organisation du travail fait l'objet d'une attention précise qui peut aussi entraîner des conflits.

## 5. L'organisation du travail : un enjeu important

Point n'est besoin de souligner que l'on se trouve devant des institutions dont le modèle organisationnel est directement inspiré des couvents<sup>74</sup>. *Orare et laborare* est le mot d'ordre commun selon lequel

<sup>70</sup> C. Maitte, *Manufactures Royales et débauchage des compétences : les ouvriers qualifiés d'origine italienne (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, in G. Gayot, P. Minard (a cura di), *Les ouvriers qualifiés de l'industrie. Formation, emploi, migrations (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.)*, « Revue du Nord », n° 15 Hors série, 2001, pp. 43-65.

<sup>71</sup> D. Lombardi, *Povertà maschile, povertà femminile* cit., p. 169.

<sup>72</sup> Ivi ; AscF, Leopoldine, 9098, cc. 121, 125, 177, 310, 362.

<sup>73</sup> D. Lombardi, *Povertà maschile, povertà femminile* cit., p. 141.

<sup>74</sup> P. Musso, *La religion industrielle. Monastère, manufacture, usine. Une généalogie de l'entreprise*, Fayard, Paris, 2017.

l'organisation des espaces est pensée. Outre les dortoirs, les éventuelles chapelles, le travail est localisé dans de grandes pièces, ou au contraire dans des lieux plus apartés, voire des chambres selon le nombre des pensionnaires destinés aux opérations. L'idée se développe d'une relative spécialisation des espaces, même si les pratiques sont parfois assez éloignées des programmes initiaux. Avec les espaces, c'est aussi le temps qui est théoriquement distingué entre travail, repos et oraisons. Ainsi aux *Mendicanti*, 8 à 10 heures de travail par jour, selon les saisons, sont prévues dans le *stanzone* selon une discipline du temps et des règles collectives imposées par les règlements<sup>75</sup>.

En réalité, les multiples comptes rendus des administrateurs montrent que la notion de temps de travail n'est souvent pas aussi rigide qu'il n'y paraît, notamment parce que dans les murs et hors de toute réglementation, existe tout un travail « privé » réalisé pour des tiers et qui a la préférence des pensionnaires car il leur est plus rémunérateur : cette « zone grise » de travail non gérée par l'institution échappe par définition à toute comptabilité. C'est aussi ce que soulignait Angela Groppi ou F. Saccà dans les *Conservatori* romains<sup>76</sup>. Mais cela ne veut pas dire que l'acculturation à des horaires de travail plus stricts n'ait pas été tentée. Ainsi, aux *Mendicanti*, le règlement imprimé qui précise les horaires de travail est affiché dans toutes les pièces<sup>77</sup>, comme on peut le trouver de plus en plus fréquemment aussi dans les grandes manufactures concentrées. Si le geste marque sans doute l'impuissance à imposer strictement ces règles, il n'en témoigne pas moins aussi d'un effort redoublé d'imposition d'une discipline temporelle.

Dans cette optique, il faut souligner la convergence des administrateurs de toutes ces institutions. Si la *Casa Pia del Rifugio* institue dès le départ de stricts horaires, c'est surtout le conflit né aux *Innocenti* en 1687 dont toute la ville a bruisé. En effet, en juin de cette année, les tensions entre le *Spedalingo* et les filles a débordé les murs puisque les *Nocentine* se sont permises d'organiser une « rébellion ouverte » alors que le grand-duc passait devant l'établissement pour se rendre à l'église de Santa Annunziata. L'enquête immédiatement ouverte montre que l'objet du conflit est justement la réorganisation à la fois spatiale et temporelle du travail entreprise par le *Spedalingo* Grazzini qui veut impliquer un plus grand nombre de pensionnaires dans le renvidage de la soie pour accroître les revenus de l'institution et

<sup>75</sup> Voir, parmi les autres contributions à ce numéro, les articles de J. Agua de la Roza ou de R. Rossi.

<sup>76</sup> A. Groppi, *I conservatori della virtù. Donne recluse nella Roma dei Papi*, Laterza, Bari, 1994; Voir également F. Saccà, *L'assistenza alle ragazze* cit.; pour les *Mendicanti*, D. Lombardi, *Poverta maschile, poverta femminile* cit., p. 172-3.

<sup>77</sup> Idem. Asf, Pratica Segreta, b. 185, relazione de Bandini c. 453 r.

organiser pour cela deux tours journaliers dans les grandes pièces prévues à cet effet. Les filles, habituées –dit-il– à travailler comme elles l’entendent et pour qui le leur propose, se sentent déshonorées de tant de contraintes. Elles craignent surtout de perdre leur autonomie dans le travail et les gains qu’elles peuvent ainsi en espérer. Selon Grazzini, la règle précédente ne les obligeait qu’à une petite production journalière, vite faite, mal faite. C’est donc à la fois le type de travaux imposés, mais aussi ses rythmes temporels qu’elles refusent. Pour les punir de cette rébellion, un double système de portes et de grilles limitent désormais les communications avec l’extérieur<sup>78</sup>. Malgré ces tentatives de reprise en main, il semble que l’imposition d’une discipline de labeur soit fort différente selon les institutions. Plus celles-ci sont anciennes et importantes et plus elles peinent à s’adapter à ces exigences partiellement inédites. Il est clair que de tels problèmes ne se posent pas si, au lieu de concentrer le travail à l’intérieur de ces structures, on le disperse à l’extérieur.

## 6. Des institutions créatrices d’emplois dans la ville pour les plus démunis

C’est le troisième aspect du rapport entre travail et institutions pieuses, à côté de la tentative de trouver du travail pour leurs jeunes dans les boutiques ou les familles citadines et de fournir en interne différents types de labeur à ceux et celles qui y sont reclus. Devant les difficultés concrètes de l’enfermement, tant en en abandonnant pas l’idéal, l’idée commence à se développer, notamment dans les cercles jésuites ou oratoriens, que le problème de la pauvreté en général et de la mendicité en particulier n’est pas tant, ou pas seulement, l’oisiveté choisie des pauvres, régulièrement dénoncée depuis si longtemps, mais la difficulté pour beaucoup d’entre eux de trouver un travail, voire de vivre de leur travail. Il s’agit de voix qui restent minoritaires, tant est enracinée l’idée selon laquelle les pauvres ne trouvent pas d’ouvrage parce qu’ils sont naturellement feignants et paresseux<sup>79</sup>. Toutefois, Giovanni Maria Baldigiani est l’un de ceux qui renversent cette antienne en soulignant que « la plus grande difficulté n’est pas de contraindre les gens à travailler mais de leur trouver un travail »<sup>80</sup>. Certes, dès la crise du début du XVII<sup>e</sup> siècle, les mesures de

<sup>78</sup> D. Lombardi, *Poverta maschile, poverta femminile* cit., pp. 173-177.

<sup>79</sup> Un argument toujours développé par certains au XVIII<sup>e</sup> siècle, cf. L. Cajani, *L’assistenza ai poveri nella Toscana settecentesca* cit., p. 199.

<sup>80</sup> Asf, *Miscellanea Medicea*, 366, cc. 664r-665v.

subventions ponctuelles à l'art de la laine et de la soie se fondent sur l'idée que « la charité la plus fructueuse qu'on peut leur faire semble celle de leur faire gagner leur pain avec leurs fatigues »<sup>81</sup>. Dans le même ordre d'idée, les travaux de construction peuvent être d'utiles chantiers d'occupation des pauvres du Nord au Sud de l'Europe<sup>82</sup> : ainsi, les hommes des *Mendicanti* sont-ils alors employés dans l'agrandissement du Palais Pitti. Tout cela est destiné à ne pas les détourner du labeur, comme sont au contraire accusées de le faire les distributions de grain ou d'argent, pourtant également entreprises par la congrégation de *San Giovanni*, qui rendraient la plèbe « *inguarda e la desvia dall'esercizio* ». Cela fait toujours partie de l'horizon mental de beaucoup d'administrateurs et d'intellectuels au XVIII<sup>e</sup> siècle dont certains proposent l'abolition pure et simple de toute forme d'assistance et l'interdiction stricte de toute mendicité<sup>83</sup>. Cependant, la conscience d'une crise plus grave se développe chez d'autres. Parallèlement, une insistance renouvelée est mise sur l'importance de la famille et la nécessité de secourir l'ensemble de la communauté familiale plutôt que d'en séparer les membres. C'est la raison pour laquelle Franci, tout en ne délaissant pas l'œuvre de la *Pia Casa del Rifugio*, est incité à fournir du travail à domicile aux pauvres de « Florence et de son Contado » par un *motuproprio* de 1694<sup>84</sup>. La majeure partie de son testament est d'ailleurs consacrée à ce problème. Les livres comptables de la *Pia Casa* attestent que, mi XVIII<sup>e</sup> siècle, la filature du lin, de la laine, la couture des toiles, des draps et des draps de lit sont confiées par l'institution à des femmes de famille pauvres pour un montant d'affaires certes assez modeste de quelques centaines de ducats par an<sup>85</sup>.

C'est surtout la Congrégation de *San Giovanni Battista*, fondée en 1700-1701, qui va s'atteler à ce problème<sup>86</sup>. Giovanni Maria Baldigiani et Carlo Gianni –également responsable de la *Pia Casa*– en sont les animateurs. Sans renoncer à l'idéal toujours affirmé d'enfermer tous

<sup>81</sup> Asf, Arte della lana, 447, n. 350, *I deputati al granduca*, s.d. (mais avant le rescrit du 5/03/1623), cité par D. Lombardi, *Poveri a Firenze* cit., p. 175.

<sup>82</sup> Cf. J.P. Gutton, *La société et les pauvres en Europe*, Presses Universitaires de France, Paris, 1974.

<sup>83</sup> A. G. B. Paolini, *Della legitima libertà del commercio*, Firenze, 1785.

<sup>84</sup> Cité par F. Fineschi, *La Quarconia* cit., p. 283.

<sup>85</sup> F. Fineschi, *La Quarconia* cit., p. 227 ; il est à noter que les couvents florentins impliqués dans le tirage de la soie au XV<sup>e</sup> siècle redistribuaient également le travail à domicile cf. S. T. Stracchia, *Nuns and nunneries* cit., pp.119-120.

<sup>86</sup> L. Passerini, *Storia degli stabilimenti di beneficenza* cit., p. 501 et sq : il la considère fondée en 1441 pour les pauvres honteux et restée en vigueur sous les Lorraines, les Français, la Restauration. En fait, elle est fondée en 1700-1701 cf. L. Cajani, *L'assistenza ai poveri nella Toscana settecentesca* cit. Sur son action au XIX<sup>e</sup> siècle, voir S. Woolf, *Porca miseria* cit., pp. 150-160.

les pauvres mendiants dont les jésuites Chaurand et Guevarre sont d'actifs propagateurs, les milieux toscans, tout en louant leur œuvre, sont tout à fait conscients des problèmes financiers sur lesquels les tentatives précédentes ont jusque-là échoué. La Congrégation, constituée de 72 députés choisis parmi les nobles, les ecclésiastiques et les citadins, répartis par *sestieri* sous la responsabilité de l'archevêque, a clairement pour but de quadriller la cité et d'y développer un modèle réticulaire d'assistance. Son œuvre est triple : concéder des licences de mendicité à ceux qui ne peuvent faire autrement, preuve de la faillite de la tentative d'éradiquer totalement cette pratique<sup>87</sup> ; faire travailler un certain nombre de pauvres dans des ateliers qu'elle organise (tissus de laine et de coton pour lesquels elle obtient en 1702 un privilège déjà rappelé, production de *saie scotte* et un troisième pour l'empaillage des *fiaschi*, si caractéristiques de la Toscane) ; enfin, fournir du travail à domicile aux familles pauvres. Dès lors, la répartition du travail se fait par *sestieri*, par l'entremise des grands notables qui composent la congrégation.

Est-ce une réussite ? On peut en douter au vu du tumulte organisé par près de 500 femmes sous les fenêtres du Palais du grand-duc le 6/8/1710 réclamant du « pain et travail ». Du travail comme elles l'entendent, si l'on en croit les plaintes de la Congrégation qui se lamente que les femmes pauvres refusent la filature de coton qu'elle leur propose « parce que « filer le coton les oblige à rester fixes et les empêchent d'aller vaguant par la ville »<sup>88</sup>. Néanmoins, comme ne manqueront pas de le souligner plus tard les libéraux hostiles à toute politique d'assistance, celle-ci a fait germer l'idée qu'outre le pain, le travail aussi est un bien commun dont le souverain doit assurer la juste disposition par tous. Si les Jésuites sont alors chargés de prêcher le calme, la *Congrégation San Giovanni Battista* organise la répartition du travail par quartier, tout comme Franci s'agite pour obtenir subsides du grand-duc afin de développer certaines manufactures.

La Congrégation semble passer d'une logique d'assistance à une logique entrepreneuriale, régulièrement soutenue cependant par les subsides gouvernementaux ou paragouvernementaux : en 1709, le legs du frère du grand-duc, Francesco Maria de Medici, permet sans doute un premier développement de l'activité, modeste si l'on en croit les révoltes de 1710, mais utile cependant à faire taire celles de 1711<sup>89</sup>.

<sup>87</sup> Les mendiants autorisés sont entre 700 et 800 au début du siècle cf. Asf, Congregazione di S. Giovanni Battista, I serie, 9, cité par L. Cajani, *L'assistenza ai poveri nella Toscana settecentesca* cit., note 9, p. 186-7.

<sup>88</sup> ASCF, Congregazione di San Giovanni Battista, 9965, cit. D. Lombardi, *Poverta maschile, poverta femminile...*, cit., p. 175, nota 71.

<sup>89</sup> L. Cajani, *L'assistenza ai poveri nella Toscana settecentesca* cit., p. 187.

Paradoxalement, c'est avec le gouvernement « libéral » et d'orientation nettement physiocratique de Pierre Léopold que la Congrégation reçoit des subsides permanents et importants. Pour faire face à la misère née de la crise frumentaire de 1765, et à l'anémie plus générale des activités manufacturières du grand-duché, le *Magistrat des Nove* invite en 1767 toutes les communautés à donner du travail aux pauvres par le biais de réparations des édifices publics, de chantiers fluviaux ou routiers, de travail textile gérés par des entrepreneurs privés : des solutions proches des ateliers de charité organisés en France<sup>90</sup>. À Florence même, des chantiers routiers sont entrepris et l'action de la Congrégation redouble. Le grand-duc lui accorde 10 000 écus, bien plus que les 1170 accordés à des entrepreneurs privés des communautés toscanes. En même temps, et malgré l'aversion proclamée pour les privilèges exclusifs, il lui concède l'approvisionnement exclusif de la Cour en produits de lin, chanvre et coton<sup>91</sup>. En 1772, c'est encore la Congrégation qui sert de relais pour tenter de relancer la soierie, par l'intermédiaire d'un prêt de 4000 écus, mais cela semble un échec. À partir de 1777, la *Depositeria* lui verse annuellement 1000 livres, avant qu'en 1782 un nouveau prêt –énorme– de 30 000 écus lui soit accordé pour relancer l'activité lainière désormais atone de la capitale<sup>92</sup>. En 1783, s'y ajoutent une fabrique de rubans, une autre de chapeaux de paille et une troisième enfin de tapis de laine, sans compter les toiles et cordage de chanvre à Pratolino. Selon ses détracteurs, la tentative aurait été un échec et les deux autres entreprises lainières que gérât la Congrégation auraient ensuite été fermées pour être réunies dans un vaste établissement d'art de la laine dont la partie concentrée est installée dans la *Fortezza da Basso* : l'alliance entre concentration et dispersion du travail ressemble à s'y méprendre à ce que les entrepreneurs florentins pratiquent depuis des siècles. L'entreprise a alors pris

<sup>90</sup> A. Conchon, *Les travaux publics comme ressource : les ateliers de charité dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle*, « Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines », 123 (2011), 1, pp. 173-180. Les relations entre le gouvernement de Pierre Léopold et les milieux physiocrates français sont très importants. Il n'est pas donc indifférent que le rescrit du 16 mars 1767 préconise que les travaux routiers soient effectués par les « braccianti solamente, che sono abitanti del vicariato, comunità e popolo dove si fa il lavoro ad esclusione degli estranei, e dei lavoratori della terra di quella tal giurisdizione, quando possano essere impiegati dai loro padroni » cf. V. Zobi, *Storia civile della Toscana dal 1737 al 1848*, Firenze, 1852, II, p. 41. Bien entendu, la réforme entreprise par le frère de Léopold, Joseph II, dans ses États dans les années 1779-80, fut aussi étudiée et commentée en Toscane, comme le prouve certaines relations conservées aux archives d'État de Florence (Asf, Segreteria di gabinetto, III, ins. 3, 4, 8) cf. L. Cajani, *L'assistenza ai poveri* cit., note 76, p. 203.

<sup>91</sup> L. Cajani, *L'assistenza ai poveri* cit., pp. 200-201.

<sup>92</sup> 28 000 écus de la *Depositeria* et 2000 de la poche personnelle du grand-duc, L. Cajani, *L'assistenza ai poveri nella Toscana settecentesca* cit., p. 201.

des dimensions importantes, tant sur le plan industriel que social puisqu'elle aurait donné du travail à plus de 2700 personnes grâce à un capital de plus de 120 000 écus<sup>93</sup> : sans doute le plus gros pourvoyeur d'emplois florentin<sup>94</sup>. On comprend que lorsqu'après le départ de Pierre Léopold, l'un de ses plus proches conseillers, Francesco Maria Gianni, tente de remettre en cause l'institution, sa maison est prise d'assaut : il ne doit la vie sauve qu'à son absence – du moins est-ce ce qu'il affirme ensuite, dans une claire volonté de délégitimation des révoltés<sup>95</sup>. Comme d'autres réformateurs du XVIII<sup>e</sup> siècle, avant ceux du XIX<sup>e</sup> siècle, Gianni est anxieux de ne pas laisser germer l'idée selon laquelle le travail est un droit, ce qui pourrait rendre les pauvres dangereux. Au contraire, selon lui, le paupérisme est dans une certaine mesure une nécessité, si ce n'est un bien, car les entrepreneurs peuvent ainsi disposer d'une main-d'œuvre à bas coût...<sup>96</sup>

## 7. Conclusion

L'ensemble formé par le réseau dense des institutions caritatives florentines montre les multiples formes de travail qu'elles développent, que ce soit à l'intérieur de leurs murs ou dans la ville. Plus qu'elles ne se succèdent, ces différentes formes d'intervention s'entremêlent au XVIII<sup>e</sup> siècle les unes avec les autres selon des logiques multiples liées aux besoins et aux possibilités financières des institutions, aux caractéristiques des populations concernées (âge, sexe, légitimité ou non, existence ou non de relations sociales externes...). De ce point de vue, on ne peut que souligner la diversité du destin des garçons et des filles. Pourtant, l'idée que les femmes aussi doivent pouvoir gagner leur vie et subvenir aux nécessités des institutions qui les accueillent est bien présente dans cette société très patriarcale<sup>97</sup>. De même, les formes de

<sup>93</sup> L. Passerini, *Storia degli stabilimenti di beneficenza* cit., p. 77.

<sup>94</sup> Et pourtant bien plus modeste sans doute que ce qui est fait à Naples à L'Hôpital des pauvres cf. B. Marin, *Poverty, Relief and Hospitals in Naples, in the 18th and 19th C.*, in O. P. Grell, A. Cunningham, B. Roeck (ed.), *Health care and poor relief in 18th and 19th century Southern Europe*, Ashgate, Aldershot (GB), 2005, pp. 208-228 où, selon Giuseppe Maria Galanti, 900 000 ducats sont dépensés dans la 2<sup>nd</sup>e moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, p. 219.

<sup>95</sup> F. M. Gianni, *Memoria sul tumulto accaduto in Firenze il di 9 maggio 1790*, in *Scritti di pubblica economia storico-economici e storico-politici del senatore Francesco Maria Gianni*, Firenze, 1848, I, p. 210.

<sup>96</sup> F. M. Gianni, *Discorso sui poveri*, in *Scritti cit.*, pp. 169-95.

<sup>97</sup> Voir sur ce sujet les nombreux travaux récents et notamment ceux d'A. Bellavitis, *Il lavoro delle donne nelle città dell'Europa moderna*, Roma 2016 ou B. Zucca Micheletto, *Travail et propriété des femmes en temps de crise (Turin, XVIII<sup>e</sup> siècle)*, PURH, Rouen, 2014.

travail contraint se mêlent à des formes de travail « libre », que ce soit celui que certain·es pensionnaires arrivent à faire sur commission de l'extérieur dans une espèce de zone grise non réglementée, mais pourtant assez largement tolérée, ou celui que les familles reçoivent de la Congrégation de *San Giovanni*. De toutes les façons, l'éthique du travail va de pair, plus qu'il ne s'oppose, à la mortification et à la pénitence. Le respect de ses règles est un aspect général de l'acculturation de populations que l'on pense toujours rétives au labeur, jusqu'à l'émergence de ces voix, timides encore, qui inversent le propos.

Plus qu'on ne l'a dit souvent, le travail compte dans l'économie de ces institutions. Quand certaines d'entre elles retirent plus de 40 % de leurs recettes du labeur de leurs pensionnaires, on comprend mieux les enjeux et les conflits de la mise au travail, puis de la régularité de celui-ci. Le travail n'est pas non plus secondaire pour ceux et celles qui y sont soumis car il rythme leur vie, dans les murs ou hors d'eux ; il leur permet parfois d'espérer la gagner. Les épisodes de contestation, plus qu'un refus total du travail, concernent les formes de son organisation, de ses horaires, et, surtout, le partage de ses fruits entre le travailleur et l'institution. D'ailleurs, le pain et le travail sont les deux piliers de la revendication populaire féminine du début du XVIII<sup>e</sup> siècle dont il faut souligner la précocité. Luigi Passerini s'illusionne sans doute beaucoup quand il pense, en 1850, que la Toscane est encore immune des revendications au « droit au travail » dont, selon lui, les idées funestes prolifèrent ailleurs. Si les journées françaises de juin 1848 sont certainement encore très fraîches dans sa mémoire, il a manifestement oublié les cris des femmes assemblées sous les fenêtres du grand-duc en 1710. Que demandent-elles d'autres ? Dans ce cas, ne faudrait-il pas voir dans les décisions grandducales de 1694, comme dans l'action des Jésuites au sein de la Congrégation de *San Giovanni*, la réponse à des exigences populaires dont il est d'autant plus difficile de contester la légitimité que le travail a été érigé depuis des siècles comme l'attribut du peuple dans le plan de la providence ? Peut-être faudrait-il élargir le concept d'économie morale conçu par E. P. Thompson pour y inclure le proto-droit au travail qui s'exprime ici ? C'est sans doute aussi pour cela que, même au plus fort de l'orientation agrarienne et physiocrate sous Pierre Léopold, son gouvernement continue de développer par l'entremise des institutions charitables une politique qui reste au fond très « mercantiliste », en ce sens qu'elle tend à introduire des innovations de produits et de techniques pour stimuler des productions de substitution d'importations capables de donner du travail aux pauvres. Sans doute la paix de la capitale est-elle à ce prix. La contradiction n'échappe cependant pas à certains. Le débat qui s'instaure précisément alors oppose les libéraux qui refusent

toute aide aux pauvres capables de travailler et ceux qui pensent qu'il faut leur en fournir quand il manque, ou les laisser mendier. Il se poursuit au-delà de la période française. Luigi Passerini est le digne héritier d'Angelo Tavanti ou de Carlo Maria Gianni –dont il reprend d'ailleurs les appréciations sur l'action de la Congrégation de *San Giovanni*<sup>98</sup>. Mais les débats se poursuivent aussi parce qu'il y a plus de continuités que de ruptures entre la période lorraine et la période française d'une part, entre celle-ci et la Restauration de l'autre. Le dépôt et les ateliers de mendicité créés en 1813 semblent reprendre largement les principes et les modalités d'action de la Congrégation de *San Giovanni*. Quant à la *Pia Casa di Lavoro* créée à la Restauration<sup>99</sup>, elle est l'héritière à la fois des structures d'ancien régime et de celles de la période française<sup>100</sup> dont elle recueille également toutes les contradictions.

<sup>98</sup> L. Passerini, *Storia degli stabilimenti di beneficenza* cit., p. 78 estime, en reprenant les propos de Gianni, que le travail à domicile promu par la Congrégation de S. Giovanni, a entraîné un grave dommage à l'industrie privée dans la mesure où, soutenu par l'argent du grand-duc, elle a abaissé les prix en dessous de la « mesure commune », faisant ainsi aux privés une « concurrence désastreuse ».

<sup>99</sup> Les nouveaux règlements furent approuvés par décret du 27/09/1816. Ils prévoyaient notamment que la rémunération des travaux aille pour 2/3 à l'établissement et pour 1/3 aux reclus, encore que la moitié seulement leur soit donnée chaque semaine, le reste leur étant versé lors de leur éventuelle sortie de l'établissement. Le salaire était fixé par le chef des travaux en fonction des capacités de chacun. On retrouve, par exemple, les bonnets à la levantine, parmi de nombreuses activités entreprises dès l'ouverture.

<sup>100</sup> Raison pour laquelle d'ailleurs les archives de certaines institutions, notamment de la *Pia Casa del Rifugio* ont convergé vers elle. Sur tout cela, voir S. Woolf, *Porca miseria* cit.